



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

Le Courrier du Roy

Journal syndical CSN du personnel de soutien
de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Février 2019

Volume 21, numéro 3

NÉGOS-NÉGOS-NÉGOS

Bonjour à vous tous,

La prochaine période de négociation pour nos conditions de travail est bien entamée. Au mois de décembre et de janvier dernier, nous vous avons fait parvenir un lien pour compléter un sondage vous permettant d'exprimer vos demandes. Nous avons également tenu une rencontre de consultation lors de l'assemblée générale du 10 janvier. Plusieurs personnes sont venues nous faire part de leurs préoccupations et de leurs demandes. Merci pour cette belle participation. Le conseil syndical et le comité exécutif ont également soumis des demandes à leur tour. C'est donc avec un total de 57 demandes que, le 29 janvier dernier, nous avons procédé au dépôt de nos demandes directement au comité de négociation du secteur scolaire qui était venu nous rencontrer pour recueillir nos demandes.

Lors de cette même journée, nous avons tenu une conférence de presse et des entrevues à la radio avec la présidente du secteur scolaire, le président de notre conseil central Cœur-du-Québec ainsi qu'avec nos collègues du personnel de soutien des commissions scolaires Des Bois-Francis et Des Chênes.

Nous avons parlé de l'importance et de la qualité du travail du personnel de soutien dans les commissions scolaires, de précarité, de pénurie de main-d'œuvre, de surcharge de travail, de sous-traitance et de la violence en milieu de travail.

Pour la suite des négociations, nous serons rencontrés au mois de mars et avril pour connaître l'évaluation et l'analyse des demandes par les comités de négociation. Soyez assurés que nous nous faisons un devoir d'être présents lors de ces rencontres afin de vous représenter le mieux possible. Nous tiendrons une autre assemblée générale vers le début mai, pour vous faire état de la situation.

En terminant, au nom du comité exécutif, pour les personnes qui seront en vacances lors de la semaine de relâche, nous vous souhaitons une belle semaine de congé!

À bientôt!

Gabrielle Messier
Présidente



Syndicat du soutien scolaire du Chemin-du-Roy (CSN)
946, rue Saint-Paul, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473 Télécopie : (819) 373-2486
Courrier interne : École Saint-Paul
Courrier électronique : soutienCSN@csduroy.qc.ca
Site internet : www.soutienduroy.ca
Groupe Facebook : soutienduroy



VOTRE COMITÉ EXÉCUTIF



Gabrielle Messier
Présidente



Cynthia Lemay
Trésorière



Mélanie Bellerive
Secrétaire



Marie-Ève Alarie
Vice-présidente



Pascale Dufresne
Vice-présidente



Martine Gervais
Vice-présidente



Luc Pellerin
Vice-président

VOTRE CONSEIL SYNDICAL

Secteur administratif

Odette Brûlé, tech. en informatique
Manon Deschenes, tech. de travaux pratiques
Manon Théroux, tech. en informatique

Secteur soutien manuel

Robert Gauthier, menuisier
Guy Lebrun, ouvrier certifié d'entretien
Pierre-Yves Richard, ouvrier certifié d'entretien

Secteur adaptation scolaire

Caroline Bellot, tech. éducation spécialisée
Bianka Laurencelle, tech. éducation spécialisée
Caroline Doyon, préposée aux élèves handicapés


Secteur service de garde

Annie Laflamme, tech. en SDG
Amélie Ross-Désilets, éduc. en SDG
Julie Vincent, tech. en SDG

Courrier du Roy : Journal officiel Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy (CSN)



Responsable du journal et
de la mise en page :
Mélanie Bellerive

Correction :
Pascale Dufresne
 [soutienduroy](https://www.facebook.com/soutienduroy)

946, rue Saint-Paul,
Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473
Télécopie : (819) 373-2486

Courriel :
syndicatCSN@soutienduroy.qc.ca
Courrier interne : École Saint-Paul
Site internet : www.soutienduroy.ca

RÉPONSES AU JEU-QUESTIONNAIRE

1-1978 / 2- d) toutes ces réponses/3- 1955/4- 2001/5- 1940

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Saviez-vous que vous êtes assurés pour les accidents du travail? Que vous soyez à temps plein, temps partiel ou temporaire (remplacement), dès que vous êtes sur le lieu de votre travail, vous êtes assurés. Il est vraiment important de remplir un rapport d'accident disponible au secrétariat de votre établissement. Il nous permettra de valider la sécurité des lieux et de faire le suivi avec vous. Que vous tombiez, receviez un ballon ou fassiez face à la violence des enfants, il est primordial de le rapporter. Ce rapport sera transmis à la commission scolaire qui nous le fera suivre au syndicat. Si vous avez des réclamations à faire, vous devez remplir la déclaration du travailleur de la CNESST. Il est facile à trouver sur le site de la CNESST. Vous pouvez réclamer des vêtements ou des lunettes brisés lors d'un accident. Vous pouvez aussi réclamer des médicaments, des traitements et du salaire perdu. Assurez-vous de consulter un médecin et de mentionner qu'il s'agit d'un accident du travail. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

819-373-5473 soutienCSN@csduroy.qc.ca

Pascale Dufresne, pour le comité santé et sécurité au travail

Pourquoi un syndicat, il fait quoi ?

Votre syndicat et vous

Vous êtes invités à une rencontre

Mardi, le 19 mars 2019 de 17h30 à 20h00

Au Conseil central du Cœur du Québec (CSN)

550 rue St-Georges à Trois-Rivières.

Nous pourrions prendre le temps de regarder avec vous certains éléments de la convention collective vous concernant.

Tout le monde est bienvenu, les plus anciens aussi !

Un souper vous sera offert.

Pour aider notre préparation, nous aimerions avoir une **confirmation de votre présence avant le 15 mars 2019**, simplement en communiquant avec nous, par téléphone au 819-373-5473 ou par courriel soutienCSN@csduroy.qc.ca

Nous avons hâte de vous rencontrer !



Vous avez des questions sur la liste de priorité d'embauche ? Les remplacements, la période d'essai, les postes...



UN PEU D'HISTOIRE

En 1921, à Hull, 220 travailleuses et travailleurs, représentant 80 syndicats formés dans divers secteurs d'activité se réunissaient en congrès pour fonder la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). À l'époque, le clergé exerçait une influence considérable au Québec. La CTCC se



démarquait du courant syndical américain ; elle faisait la promotion d'un syndicalisme autonome.

La CTCC d'hier luttait, entre autres, contre l'exploitation des ouvrières et des ouvriers dans des usines insalubres, elle combattait la corruption et la complaisance des dirigeants politiques devant des situations révoltantes, de même qu'elle s'opposait fortement à la domination syndicale et économique américaine.

C'est en 1960 que la CTCC se déconfessionnalise et change son nom pour devenir la CSN. Tout le Québec est en ébullition ; il sort de la période de la Grande Noirceur. Pour la toute jeune CSN, l'action syndicale doit transformer tous les aspects de la vie au travail : les salaires, la sécurité d'emploi, les régimes de retraite, mais aussi les conditions dangereuses, les discriminations de toutes sortes, la hiérarchie, les cadences exténuantes, l'arbitraire, le manque de formation, tout ce qui atteint les travailleuses et les travailleurs dans leur dignité. La CSN se bat pour le respect.

L'histoire de la CSN, c'est également celle du Québec dans laquelle elle plonge profondément ses racines. En 1990, la CSN a opté officiellement pour la souveraineté politique du Québec. Elle a toujours été partie prenante des débats et des luttes populaires pour une société plus juste, plus égalitaire et démocratique. Que ce soit le droit à la syndicalisation, pour l'égalité des femmes sur le marché du travail, ou encore pour combattre la discrimination sous toutes ses formes, la CSN a toujours pris le parti de combattre l'injustice. Son action est inspirée de la volonté et de la capacité des travailleuses et des travailleurs et de la population d'améliorer leur quotidien.

L'histoire de la CSN, fondée en 1921, est celle de milliers de travailleuses et de travailleurs qui, au fil de toutes ces années, ont constamment lutté et luttent toujours contre les inégalités, qu'elles soient sociales ou économiques. Ces batailles, qui jalonnent notre histoire depuis plus de 90 ans maintenant, ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de travail. Elles visent aussi à développer une société juste.

La CSN a participé à de nombreuses luttes pour améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de travailleuses et de travailleurs, de Québécoises et de Québécois.

Des luttes se poursuivent entre autres pour :

- L'amélioration du régime d'assurance emploi et la mise sur pied d'une loi antibriseurs de grève au fédéral ;
- La libre négociation pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs ;
- L'accès à un régime de santé public, universel et gratuit ;
- La protection du français, langue de travail ;
- Le droit à la liberté d'expression et d'information ;
- La prévention en santé et en sécurité du travail ;
- Le droit à un revenu décent pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses à la retraite ;
- Le développement des secteurs manufacturier et forestier ;
- La mise en place d'une véritable politique de développement durable.

La CSN d'aujourd'hui soutient avec autant de conviction la nécessité de transformations politiques, économiques, sociales et syndicales pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de ses membres et de l'ensemble de la population. SOLIDARITÉ.

SOURCE : <https://www.csn.qc.ca/>

LECTURE INTÉRESSANTE À PROPOS DE LA NAISSANCE DE LA CSN : <https://id.erudit.org/iderudit/1021427ar>

CONDITION FÉMININE JEU-QUESTIONNAIRE

Quiz sur l'histoire des femmes au Québec

1. En quelle année l'Assemblée nationale a-t-elle institué un congé de maternité de 18 semaines?
2. En 1970, quelles étaient les revendications des groupes féministes radicaux?
 - a) Accès aux moyens de contraception
 - b) Droit à l'avortement
 - c) Lutte contre la violence conjugale
 - d) Toutes ces réponses
3. Depuis quelle année les femmes ne sont-elles plus congédiées si elles se marient ou deviennent enceintes?
4. En quelle année la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, municipaux, scolaires et du secteur de la santé et des services sociaux, est-elle entrée en vigueur?
5. En quelle année les Québécoises ont-elles obtenu le droit de vote?



JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES 8 MARS 2019

La célébration du 8 mars est devenue une tradition qui nous permet de faire le point sur nos actions et de nous rappeler le sens et l'origine de cette journée.

Après plusieurs mobilisations et grèves entreprises pour dénoncer les bas salaires, les mauvaises conditions de travail et pour obtenir l'élimination du travail des enfants ainsi que le droit de vote pour les femmes, des travailleuses de l'industrie du textile manifestent de nouveau le 8 mars 1908 à New York. Ces actions vont inspirer d'autres femmes du monde entier qui se mobiliseront à leur tour autour de ces revendications. En 1910, la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes recommande la création de la Journée internationale des femmes. Ce n'est qu'en 1914 pour la première fois que sera célébrée la Journée internationale des femmes dans plusieurs pays d'Europe. Les Nations Unies ont pour leur part reconnu la Journée internationale de la femme en 1975. Ce n'est qu'en 2016 que le nom a été modifié pour la Journée internationale du droit des femmes. À l'occasion du 8 mars au Québec, tout le mouvement des femmes se concerte afin d'organiser des activités mettant en lumière les luttes, les espoirs et les revendications des femmes. La CSN s'est activement impliquée et a soutenu l'organisation de nombreuses activités dans plusieurs centaines de ses syndicats affiliés.



AUREVOIR LUCIE 1956-2019

Paisiblement et entourée de l'amour de ses proches, à la Maison Albatros, le 22 janvier 2019, est décédée, Lucie Beaudry. Elle travaillait comme agente de bureau classe principale au Centre de Formation Continue.

Les officiers du syndicat du personnel de soutien Chemin-du-Roy souhaitent à toute sa famille, amis ainsi qu'à ses collègues de travail, leurs plus sincères condoléances.

LES P'TITS DERNIERS NÉS

Je m'appelle Livia et ma maman est **Joanie Bilodeau**, technicienne en éducation spécialisée, à Champs et Marées, Édifice de Champlain. Elle m'a donné naissance le 14 mars 2018.



Claudia Légaré-Poisson, secrétaire de gestion à l'École secondaire Des Pionniers, a donné naissance à une fille, le 28 décembre 2018. Elle se nomme Flavie.

William est né le 17 octobre 2018. Sa mère, **Jessica Plante**, est préposée aux élèves handicapés à l'école Marie-Leneuf.

Jessika Déry, technicienne en éducation spécialisée à l'école Des Bâtisseurs, pavillon Mgr Comtois, a eu une fille le 18 juillet 2018. Elle l'a nommé Chloé.

Marie-Pier Cloutier a eu une fille, le 26 septembre, 2018 qu'elle a appelé Emma. Marie-Pier est technicienne en éducation spécialisée à l'école Des Pionniers.

VRAI ou FAUX

Je suis responsable de trouver ma remplaçante ou mon remplaçant lorsque je m'absente du travail.

FAUX! Cette responsabilité appartient à l'employeur. Assurez-vous avec lui de connaître la procédure lors d'absence, c'est-à-dire de quelle façon l'informer, exemple par téléphone ou par courriel.

SURVEILLEZ LA PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR LE TRAVAIL D'ÉTÉ

Si vous êtes une personne régulière* (détenant un poste) vous pouvez vous inscrire sur la liste du travail d'été. En cas de besoin, l'employeur vous contactera pendant votre période de mise à pied cyclique. Le formulaire sera disponible sur le portail seulement entre le 1^{er} et le 15 mai.

*Si vous détenez un poste de 15h et moins en service de garde, vous n'avez pas accès au travail d'été.

BON DÉPART À LA RETRAITE

Danielle Cournoyer : Après quatorze ans de services au centre administratif à titre de technicienne en administration, Danielle quitte pour la retraite. Elle compte apprivoiser ce nouveau rythme de vie au jour le jour et se laisser porter par ce que la vie lui offrira. Elle poursuivra ses activités physiques et profitera du temps avec son conjoint, lui aussi à la retraite. Au revoir et bonne route Danielle!



Sylvie Sicard : Sylvie termine ses dix-sept années de carrière à la Commission scolaire à Qualitech, où elle est agente de bureau. Elle a été secrétaire d'école et a également travaillé au transport et à l'informatique au centre administratif. Durant sa retraite, elle compte poursuivre le bénévolat qu'elle fait, voyager, bricoler et pratiquer ses sports : le vélo et la raquette.

Raymond Leclerc : magasinier, prend sa retraite après 23 ans de loyaux services. Il a été dix-huit ans en électromécanique et cinq ans en charpenterie menuiserie, à Qualitech. Bonne retraite Raymond!

Marie Richer : a quitté le 8 février 2019 pour la retraite. Elle travaillait à l'école Dollard au moment de son départ à la retraite. Marie faisait jadis partie de la commission scolaire Samuel-de-Champlain et a connu la fusion des commissions scolaires en 1998. Elle œuvrait depuis le début des années 90 à titre d'éducatrice spécialisée. Bonne retraite à toi, Marie!

Denis Vinet : a quitté pour la retraite le 26 janvier dernier après plusieurs années de service aux commissions scolaires Samuel-de-Champlain et Chemin-du-Roy. Son départ à la retraite porte au nombre de quatre les concierges engagés par la commission scolaire. Denis travaillait au centre de formation professionnelle Qualitech au moment de son départ à la retraite. Bonne route Denis!

LA FORMULE RAND, C'EST QUOI ?

En 1945-1946, les dix-sept mille travailleurs de Ford à Windsor font une grève et c'est le juge Ivan Rand qui, agissant comme arbitre, tranchera le litige entre patron et employés. Un élément central de sa décision a été le précompte obligatoire des cotisations syndicales, c'est-à-dire que l'employeur est tenu de prélever sur le salaire des employés une somme égale au montant de la cotisation et remettre cette somme au syndicat. Ce précompte s'applique non seulement aux travailleurs membres du syndicat, mais à l'ensemble des personnes bénéficiant de la convention collective.

Selon le juge Rand, puisque l'ensemble des gens tirent bénéfice des conditions négociées par le syndicat, tous ceux qui sont couverts par le contrat de travail (unité d'accréditation) doivent verser leur cotisation. Le corollaire de cette décision c'est qu'une personne qui ne signe pas sa carte d'adhésion n'est pas membre du syndicat, mais devra quand même payer la cotisation parce que le syndicat lui a obtenu des avantages.

SÉANCE D'AFFECTATION DU SECTEUR GÉNÉRAL LE 11 JUIN 2019

Il y a une grande nouveauté pour le secteur général cette année. Les postes vacants, à ce moment-là, seront offerts lors d'une grande séance d'affectation. Les postes que les personnes vont libérer en effectuant un autre choix de poste seront réofferts lors de la même séance d'affectation.

Il est donc très important de vous assurer que votre dossier est bien à jour pour l'employeur. Également, si vous souhaitez faire un choix de changement de poste et que celui-ci demande des exigences particulières (Word, Excel ou Acces) vous devez aller passer les tests avant la séance d'affectation. Une première période de préqualifications a eu lieu en février, si vous ne vous êtes pas inscrit ou si vous avez eu un échec, surveillez bien sur le portail, il y aura une nouvelle période de préqualifications aux tests qui aura lieu en avril.

N'oubliez pas aussi l'exigence du test de français, s'il s'agit de votre premier poste à la commission scolaire ou si le poste que vous convoitez demande un niveau plus élevé, vous devez aller passer ce test. Prendre un rendez-vous au Centre d'éducation des adultes au téléphone suivant: 819-379-8714 poste 7409. Votre syndicat peut vous prêter un livre d'exercices pour l'examen de français. Si besoin, nous contacter.

MEMBRES HONORÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

Le 7 février dernier, des femmes et des hommes de cœur, ayant contribué chacun à leur façon au développement et à l'accomplissement des jeunes de notre société, ont été honorés par **la commission scolaire**.

Certains ont mis fin à leur parcours à la commission scolaire et poursuivent leur route dans d'autres activités que la retraite leur permet de vivre. Merci de tout le temps que vous avez consacré parmi nous. Un MERCI tout spécial à ceux qui se sont engagés syndicalement soit **Sylvain Gagnon** et **Alain Martel**.

Luc Béland, concierge à l'École Marie-Immaculée;
Réjean Béland, concierge à l'École Saint-Pie X;
Sylvie Bourassa, secrétaire de gestion au Service des ressources humaines;
Claude Chalifour, technicien en service de garde à l'École des Terrasses;
Hélène Dessureault, agente de bureau au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir;
Sylvie Doyon, secrétaire au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir;
Monique Drolet, agente de bureau au SARCA;
Carolle Francoeur, Agente de bureau à l'École Des Pionniers;
Sylvain Gagnon, technicien en informatique aux Services éducatifs;
Robert Handfield, surveillant d'élèves à l'Escale;
Hélène Houle, technicienne en éducation spécialisée à l'École St-Pie X;
Céline Lajoie, technicienne en éducation spécialisée à l'École St-Pie X;
Jocelyn Lamothe, concierge à l'École du Bois-Joli;
Martine Lapierre, technicienne en éducation spécialisée à l'École les Terrasses;
René Laquerre, technicien en loisirs à l'Académie Les Estacades;
Jacinthe Lesieur, agente de bureau au Service des ressources humaines;
Gaétan Lortie, technicien de travaux pratiques à l'Académie Les Estacades;
André Marchand, ouvrier certifié d'entretien à l'Académie Les Estacades;
Alain Martel, magasinier au Pavillon de l'automobile;
Huguette Paré, secrétaire au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir;
Alain Perreault, appariteur à l'Académie Les Estacades;
François Roberge, préposé aux élèves handicapés au Centre d'éducation des adultes;
Lyne Rochefort, secrétaire d'école à l'Édifice Mgr Comtois;
Jean St-Pierre, concierge à l'Édifice Mgr Comtois;
Michelle Verrette, agente de bureau au Service des ressources financières.

**Bonne
retraite**
Aux retraités
2017-2018

**UN
WOW**
aux 25 ans
de service

D'autres personnes ont à leur actif 25 années de service à la commission scolaire. Elles sont précieuses et continuent de l'être dans leurs tâches quotidiennes contribuant à l'éducation des jeunes qui sont notre avenir. Félicitations pour votre présence auprès des élèves et de ceux qui les accompagnent.

Guylaine Beaumier, technicienne en éducation spécialisée à l'École Chavigny;
Sylvie Diamond, technicienne en organisation scolaire aux Services éducatifs;
Nathalie Gingras, technicienne en éducation spécialisée à l'École les Terrasses;
Claudette Joly, éducatrice en service de garde au Service de garde Sainte-Catherine-de-Sienne;
Jean St-Germain, surveillant d'élèves à l'École Chavigny.

Odette Brûlé

SOIRÉES RREGOP

Le comité de perfectionnement, comité paritaire entre le syndicat et l'employeur, en collaboration avec Retraite Québec, a organisé deux soirées d'informations sur le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) les 20 et 25 février dernier dans les locaux de l'organisme Comsep, à Trois-Rivières.

Une quarantaine de personnes pour chacune des soirées se sont présentées. Avant la soirée d'information, un buffet était offert par votre syndicat afin de socialiser entre tous.

De plus, un représentant de Fondation était sur place pour parler des avantages de cotiser à ce régime d'épargne québécois.

Ce furent deux belles soirées très appréciées par les membres qui y ont participé. Pour cela, nous pensons offrir à nouveau ce genre de soirée l'an prochain. Surveillez les dates!

Caroline Bellot



Oyez, oyez

Savez-vous que pour communiquer plus facilement avec nos membres nous avons besoin de vos adresses courriel personnelles et non celle de la Commission scolaire !?

Vous pouvez nous faire parvenir vos courriels au syndicatCSN@soutienduroy.ca ou par téléphone au (819) 373-5473!

Au plaisir!

**Vous êtes
les services
publics**

Merci

ditesmerci.info
f t v



ditesmerci.info



CAMPAGNE DE VALORISATION DES SERVICES PUBLICS

Dans un contexte où le secteur public fait l'objet d'importantes compressions budgétaires et où la pénurie de main-d'œuvre est de plus en plus criante, la prestation des services publics n'est pas aisée. Il n'est donc pas exagéré de dire que vous faites tous les jours de véritables petits miracles.

Plus que jamais, il s'avère nécessaire de souligner votre apport et de mettre en valeur votre travail, vous qui faites l'impossible pour fournir à la population les meilleurs services qui soient. Il est important de remercier les travailleuses et les travailleurs de soutien dans les écoles et les cégeps qui participent, trop souvent dans l'ombre, au bon fonctionnement de notre réseau d'éducation.

Remercions également les dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux, toutes catégories d'emploi confondues. Couper un seul de ces postes, c'est alourdir leur charge de travail, allonger le temps d'attente des usagers et nuire à l'efficacité du réseau.

Disons également merci aux enseignantes et aux enseignants de nos cégeps qui accompagnent, tout au long de leur cheminement, celles et ceux qui seront appelés à bâtir le Québec de demain.

Sans oublier l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui œuvrent dans les organismes gouvernementaux et qui nous sont d'un apport quotidien.

Disons-leur merci. Participons au challenge.

Le procédé du Challenge #Ditesmerci est simple. Il s'agit, chaque jour, pendant cinq jours, de prendre une photo d'un « merci » destiné à une travailleuse ou un travailleur des services publics (santé, éducation, organismes gouvernementaux) et de la diffuser par le biais d'une publication positive sur votre profil Facebook. Ce peut être un merci sur une feuille blanche, un tableau noir, dans la neige ou ailleurs, ou toute autre photo qui symbolise un remerciement. L'objectif est de faire bouler de neige pour que la population voit défiler tous ces mercis adressés aux travailleuses et travailleurs du secteur public.

Il faut également désigner (« taguer ») une personne de votre entourage afin qu'elle relève à son tour le défi. Pour que cette publication soit visible par un maximum de personnes, prenez soin de la rendre publique (et non seulement visible pour votre liste d'amis-es). Pour ce faire, il s'agit simplement de sélectionner « public » dans la barre déroulante avant de partager la publication. Par la suite, il vous faudra revenir dans la même barre déroulante à « amis » si vous ne voulez pas que toutes vos publications deviennent publiques. Allez-y ! Participez au défi et dites-leur merci !

Voici une phrase à compléter pour accompagner la photo du merci.

Cinq jours, cinq travailleuses ou travailleurs du secteur public ayant eu sur moi un impact positif. Aujourd'hui je dis merci à [le nom du/de la travailleuse et son titre d'emploi] pour [brève explication du pourquoi du remerciement]. Désigné par [x], je désigne [y].

Pour vous inspirer, visitez le site **ditesmerci.info**

#Ditesmerci.

Mélanie Bellerive, responsable à la mobilisation.

Les assurances collectives



Comme il était mentionné dans le dernier numéro du Courrier du Roy, une nouvelle structure des assurances collectives sera mise en place d'ici le 31 mars 2019, puisque cette proposition a été majoritairement acceptée par les syndicats au niveau du secteur scolaire.

D'ici le 28 février, les personnes admissibles aux assurances recevront, comme annoncé, par la poste et en provenance de la SSQ, les documents nécessaires pour procéder à leur choix de régime. Dès que le syndicat aura plus d'informations concernant l'assurance maladie et l'assurance dentaire, elles vous seront communiquées par courriel.

Voici également quelques informations diverses qui demeurent même s'il y a des changements dans la structure des assurances :

- Lorsqu'une personne devient en **invalidité** (absence à 100%), elle continue de payer ses primes et « a droit à l'**exonération** du paiement des primes à compter du premier jour de la première période de paie complète pour laquelle elle reçoit des prestations ou indemnités de deuxième année en raison de son invalidité » (lors de la deuxième année, les prestations passent de 85% à 66.65%). Ref : contrat H6999.
Ainsi, lorsque votre pourcentage de prestations change, assurez-vous que vous ne payez plus de primes d'assurances. Lors d'une exonération, vous continuez à bénéficier des assurances sans être obligé de les payer.
- Lorsque vous atteignez **65 ans**, la loi prévoit que vous êtes automatiquement couvert par le Régime d'Assurances Maladie du Québec (RAMQ) pour ce qui a trait aux médicaments. Vous avez alors le choix d'adhérer ou non à la SSQ.

Si vous adhérez **seulement à la RAMQ** et décidez de ne plus adhérer à la SSQ, vous serez alors couvert pour la liste des médicaments de la RAMQ seulement et selon les modalités de la RAMQ. Vous devez informer la SSQ de votre choix au niveau des médicaments. Ce qui ne vous empêche pas de continuer à être couvert pour les autres soins dont les primes demeureront les mêmes tant que vous ne serez pas à la retraite.

Toutefois, si vous **maintenez vos assurances médicaments à la SSQ**, vos primes demeureront les mêmes et la SSQ ne remboursera que sur la différence du coût du médicament entre la RAMQ et la SSQ. Ainsi, pour un médicament coûtant 100 \$, la RAMQ rembourse 65.10 \$ et la SSQ remboursera le % prévu, mais pas du 100 \$, mais de 34.90 \$ (après avoir payé les franchises dans les 2 cas).

Calculez bien vos affaires avant de prendre une décision.

Notez également que le même principe s'applique pour un conjoint qui aurait atteint 65 ans.

Pour plus d'informations, communiquez avec le bureau du syndicat au 819-373-5473.

Odette Brûlé

Pour ceux et celles qui seront en vacances
durant la semaine du 4 au 8 mars 2019, profitez
bien du temps qui s'offre à vous pour faire le
plein d'énergie!

Nous vous souhaitons du plaisir, de la joie et du
bon temps en famille!

